

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du MERCREDI 10 JUIN à 19 Heures 30 au Foyer Rural**

**Présents** : Jean-Claude MUNARI, Monique GRANJARD, Joseph PERIER, Catherine CHANUT, Loup BRESSON, PORRETTA René, Auguste LINAGE, Enzo D'ORAZIO, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI, Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Jean-Marc FILERE, Véronique AVELLANEDA, Caroline MAGEM, Maryline TASCOTTI, Sandrine BROCHU, Aurélie VERON.

**Absents excusés** : NEANT

**Pouvoir(s)** : NEANT

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 juin 2020

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame Maryline TASCOTTI est élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

---

**N° 2020/14 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Conformément aux dispositions issues de l'article 22 du Code des marchés publics,  
le Conseil Municipal, :

- Désigne Monsieur René PORRETTA, Maire, Président de la Commission d'appel d'offres,

et après vote à bulletin secret

- Proclame élus :

les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres suivants :

- Mme Catherine CHANUT , 4ème Adjointe
- M. Jean-Claude MUNARI, 1er Adjoint,
- Mr Joseph PERIER , 3<sup>ème</sup> Adjoint,

- les membres suppléants de la Commission d'appel d'offres suivants :

- M. Loup BRESSON, 5ème Adjoint,
- Mme Caroline MAGEM, Conseillère municipale
- Mme Béatrice VISCOGLIOSI , Conseillère municipale

**N° 2020/15 FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

VOTE : 19 VOIX POUR

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 14 le nombre des membres du conseil  
d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal  
et l'autre moitié par le maire.

**N° 2020/16 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des  
familles

Le conseil, après vote à bulletin secret,

- Proclamés membres élus du conseil d'administration :

Liste Monique GRANJARD :

Mmes Monique GRANJARD, Véronique AVELLANEDA, Sandrine BROCHU,  
Catherine CHANUT, Caroline MAGEM, Béatrice VISCOGLIOSI et Mr Auguste  
LINAGE

**N° 2020/17 : DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN  
DU TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38)**

VOTE : 19 VOIX POUR

Vu l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) et la nécessité,  
suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un  
nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la  
commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité et vote à main levée,

-DESIGNE Monsieur Jean-Claude MUNARI, délégué titulaire et  
Monsieur René PORRETTA, délégué suppléant du conseil municipal au sein de  
TE38.

**N° 2020/18 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX DE SEPTEME**

**VOTE : 19 VOIX POUR**

Vu la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et de deux nouveaux délégués suppléants, afin de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Chaponnay, Luzinay, Oytier Saint Oblas, Septème et Saint Just Chaleyssin ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et vote à main levée,

**-DESIGNE** Messieurs Jean-Claude MUNARI et René PORRETTA, délégués titulaires et Messieurs Auguste LINAGE et Joseph PERIER, délégués suppléants du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Chaponnay, Luzinay, Oytier Saint Oblas, Septème et Saint Just Chaleyssin

**N° 2020/19 : DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES**

VOTE : 19 VOIX POUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE la composition des différentes commissions municipales comme définie dans le tableau ci-dessous, avec membre de droit Mr René PORRETTA , Maire

DESIGNATION	RESPONSABLE	Règles de représentation	Membres élus	Membres non élus listes	Autres (jeune 17-25 ans administré,...)
URBANISME	Jean-Claude MUNARI	Réservé aux élus	Véronique AVELLANEDA Sandrine BROCHU Catherine CHANUT Jean-Marc FILERE Jean-Pierre MESTRALLET Jean-Louis VENIAT Aurélie VERON		
FINANCES	Catherine CHANUT	Réservé aux élus	Xavier AUDEBET Véronique AVELLANEDA Jean-Marc FILERE Caroline MAGEM Jean Pierre MESTRALLET Jean-Claude MUNARI Joseph PERIER		
VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE	Jean-Claude MUNARI	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Xavier AUDEBET Véronique AVELLANEDA Auguste LINAGE Jean-Pierre MESTRALLET Enzo D'ORAZIO	Michel BUISSON Robert CROS	
BATIMENTS EQUIPEMENTS CIMETIERE	Joseph PERIER	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Xavier AUDEBET Loup BRESSON Auguste LINAGE Enzo D'ORAZIO	Robert CROS	
VIE SCOLAIRE PERISCOLAIRE	Loup BRESSON	50 % Elus 50 % non élus	Murielle BONNEFOY Jean-Pierre MESTRALLET Aurélie VERON	Céline MOLINET	
COMMUNICATION	Murielle BONNEFOY	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Loup BRESSON Monique GRANJARD Maryline TASCIOTTI Aurélie VERON	Amandine ASPIN	
VIE ASSOCIATIVE	Maryline TASCIOTTI	2/3 élus 1/3 non élus + autre sur cooptation	Loup BRESSON Monique GRANJARD Béatrice VISCOGLIOSI	Céline MOLINET	
ENVIRONNEMENT DEV.DURABLE FLEURISSEMENT CADRE DE VIE	Béatrice VISCOGLIOSI	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Sandrine BROCHU Aurélie VERON	Guy DUMOND	Noémie PERREIRA Corinne BALBUENA
ACTIVITES SPORTIVES LOISIRS	Joseph PERIER	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Xavier AUDEBET Jean-Marc FILERE	Ugo BOULORD	
JEUNESSE	Jean-Louis VENIAT	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Catherine CHANUT Murielle BONNEFOY Béatrice VISCOGLIOSI	Céline MOLINET	Claire DENNILAULER Corinne BALBUENA
CULTURE PATRIMOINE BOIS ET FORET	RENE PORRETTA	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Sandrine BROCHU Auguste LINAGE Béatrice VISCOGLIOSI Monique GRANJARD	Thierry DENNILAULER	
JUMELAGE	Maryline TASCIOTTI	2/3 élus 1/3 non élus + autres sur cooptation	Loup BRESSON Joseph PERIER	Walter FERRINO	Victor ORIOTTI Françoise GRANJON Corinne BALBUENA Danielle ST-GERMAIN

**N° 2020/20 : DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : COMPLEMENTS A LA DELIBERATION  
n° 2020/12**

VOTE : 19 VOIX POUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE les délégations complétées et énumérées ci-dessus.

-2° De fixer, dans La limite de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite d'un montant unitaire de 700 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros) ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ceci devant les tribunaux administratifs. Le maire est également autorisé à porter plainte au nom de la commune. Il peut transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (Commune de moins de 50 000 habitants) ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 25 000 € par sinistre ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune pour un montant inférieur à 200 000 €, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans la limite financière de 200 000 €, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, pour les projets d'investissement ne dépassant pas 100 000 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

**N° 2020/21 : TAXES DIRECTES LOCALES**

VOTE : 19 VOIX POUR

Conformément à l'Article 16 de Loi de Finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation est maintenu au taux voté en 2019 soit à 11.89 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux des deux taxes directes locales pour 2020 comme suit :

\*Taxe foncière sur le bâti : 15.04 %  
\*Taxe foncière sur le non bâti : 62.01 %

**N° 2020/22 : SERVICE COMMUN ADS : PRELEVEMENT DES CHARGES 2019  
SUR ATTRIBUTIONS COMPENSATION 2020**

VOTE : 19 VOIX POUR

le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **DONNE** un avis favorable à la révision des attributions de compensation pour le prélèvement des charges 2019 du service commun "ADS".

Pour la commune, le montant prélevé est de 13 725 € (pour rappel sur 2018 de 14 374 €)

**Informations diverses :**

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 10 JUILLET 2020**  
à 19 Heures 30 au FOYER RURAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 22.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS,  
le 09/07/2020

Le Maire : René PORRETTA

